

« Monseigneur,

C'est un ami qui vient vous voir, ami de Votre Altesse et ami de votre pays. C'est aussi le chef du gouvernement de la France, de la France qui a tant fait pour la Tunisie. Je sais, Altesse, vos soucis et votre tristesse devant la situation actuelle de votre royaume. Ces soucis, cette tristesse, sont également les miens.

J'ai donc tenu à venir vous exposer moi-même aujourd'hui, avec M. le ministre Christian Fouchet et M. le maréchal Juin, les propositions du gouvernement français à l'égard des problèmes que posent les relations entre nos pays et nos peuples. Ces problèmes ont été compliqués beaucoup plus par la violence des attentats et par l'opposition de thèses purement doctrinales que par un antagonisme réel et profond des intérêts en présence. C'est pourquoi il nous appartient de faire un effort, non seulement de conciliation mais aussi de réalisme et de clarté. (...)

Notre politique est une politique libérale, conforme aux traditions de notre histoire aussi bien qu'aux aspirations profondes du peuple tunisien et aux promesses qui lui ont été faites.

L'autonomie interne de l'Etat tunisien est reconnue et proclamée sans arrière-pensée par le gouvernement français qui entend tout à la fois l'affirmer dans son principe et lui permettre dans l'action la consécration du succès. Le degré d'évolution auquel est parvenu le peuple tunisien - dont nous avons lieu de nous réjouir d'autant plus que nous y avons largement contribué -, la valeur remarquable de ses élites justifient que le peuple soit appelé à gérer lui-même ses propres affaires.

C'est pourquoi nous sommes prêts à transférer à des personnes et à des institutions tunisiennes l'exercice interne de la souveraineté.

Dès maintenant, et tel est votre désir, un nouveau gouvernement peut être constitué qui, outre la gestion des affaires de la régence, sera chargé de négocier en votre nom avec le gouvernement français les conventions destinées à fixer clairement les droits des uns et des autres. Ces conventions préciseront les obligations réciproques des deux pays et les garanties reconnues à la France et aux Français habitant en Tunisie.

Je tiens à cet égard à préciser la pensée du gouvernement français sans aucune équivoque afin que l'accord se dégage dans une parfaite loyauté et qu'aucune interprétation déraisonnable ne puisse être donnée à mes intentions. Il est sans aucun doute de l'intérêt commun que la France reste présente en Tunisie. Les services qu'elle rend à votre pays, l'aide culturelle, économique, technique et financière qu'elle lui fournit, la place qu'un grand nombre de Français y occupent et le travail qu'ils ont accompli sont des réalités dont aucun patriote tunisien ne songerait à faire bon marché. Au surplus, la sauvegarde de la paix dans cette région du globe qui est la nôtre exige l'unité de la défense ; de là découle aussi la nécessité d'une commune politique étrangère. C'est bien pourquoi vos illustres prédécesseurs ont tenu, comme vous tenez aussi, à ce que la France assure la sécurité de votre pays et ses relations internationales, conformément au traité du Bardo<sup>1</sup>.

L'apport de la France à la prospérité de la Tunisie repose, dans une large mesure, sur la présence d'un grand nombre de Français dont le rôle, dans les branches d'activité les plus diverses, a puissamment contribué au développement et à l'enrichissement de la Tunisie.

Les Français, en échange de leurs services passés et présents, du rôle qu'ils peuvent et doivent jouer dans l'avenir, ont acquis le droit de vivre et de travailler en Tunisie, droit dont personne ne songe à les

---

<sup>1</sup> Ancien palais des beys de Tunis, dans la banlieue de Tunis, où est signé le traité du Bardo (1881) établissant le protectorat français sur le pays.

priver. Il ne s'agit pas seulement de défendre les situations qu'ils se sont acquises. En vérité, ils doivent continuer, eux, leurs fils et les fils de leurs fils, une tâche qui répond à l'intérêt du pays et de tous ses habitants. Leur action doit, non seulement se poursuivre, mais se développer dans un climat de confiance et d'amitié. (...)

Au cours de ces dernières semaines, les violences ont redoublé comme si elles voulaient gagner de vitesse nos décisions et creuser un fossé entre les populations appelées à s'entraider fraternellement. Comme vous-même, j'ai le droit d'espérer qu'un terme sera mis maintenant à ces violences. S'il fallait affecter plus de moyens pour les maîtriser, le gouvernement français n'hésiterait pas à envoyer tous les renforts nécessaires ; s'il fallait recourir à des mesures draconiennes d'ordre public, à son regret, il les prendrait.

Si de nouveaux attentats venaient endeuiller ce pays, les sanctions, je dois le dire loyalement, seraient d'une rigueur que ne mitigerait aucun ménagement car notre devoir consiste, n'est - il pas vrai, à hâter l'heure de la conciliation et des réformes sur le sens desquelles aucun désaccord n'a plus lieu de subsister entre nous.

De toute manière, le terrorisme n'atteindra pas le but qu'il poursuit, il n'entravera pas les déterminations politiques que nous avons prises. Tout au plus, il risque d'en retarder le succès, tout en imposant à votre peuple des souffrances imméritées.

Vous n'ignorez pas, Altesse, que vous pouvez compter sur la bonne volonté entière du gouvernement français. C'est pourquoi j'ai tenu à venir, dans cette circonstance qui doit être heureuse pour nos deux pays, vous apporter moi-même le message amical du peuple français. Je regrette vivement que mon séjour auprès de vous soit trop bref, en raison d'affaires pressantes qui me rappellent à Paris. J'espère pouvoir revenir prochainement pour une durée moins limitée. J'espère surtout que notre entretien d'aujourd'hui aura pu contribuer à une meilleure compréhension entre nos deux peuples, qui doivent reprendre la route sur laquelle ils ont ensemble réalisé tant de progrès déjà en trois générations. La meilleure garantie des intérêts des uns et des autres, la meilleure chance d'avenir pour la Tunisie entière et pour tous ceux qui contribuent à sa vie, n'est-elle pas, en effet, une intime coopération qui ne peut manquer de se confirmer entre Français et Tunisiens, réunis par tant de profondes affinités et de réelles sympathies ? »

Pierre Mendès France, Carthage, 31 juillet 1954.